

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/06/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18

Séance N° 06
06/07/2026
Délibération 062/4.2

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : Mr ABU-AITA Maher, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr AVERTY Julien, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr HARDY Dorian, Mme BESSEAU Martine, Mr JANOVEL Stéphane, Mme BILLET Sabine, Mr LAVOIX Xavier, Mme MOURAIN Lisa, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAUVAUD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuella.

Membres excusés : Mme VRIGNAUD Noémie, Mr BLANCHET Thierry.

Pouvoirs : Madame VRIGNAUD Noémie a donné pouvoir à Madame ARTUS Pauline.

Mr JANOVEL Stéphane a été désigné secrétaire.

OBJET : Création d'emplois non permanents à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1° (accroissement temporaire d'activité),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour renforcer les équipes en place et répondre aux nouveaux besoins de l'organisation du service à partir de la rentrée de septembre 2026, Monsieur Le Maire propose la création de plusieurs postes à savoir :

- 1 poste d'agent de surveillance périscolaire :
 - o Durée du contrat : du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027
 - o Temps de travail : 12 heures hebdomadaire en période scolaire
 - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1
- 1 poste d'agent de surveillance restaurant scolaire et entretien des bâtiments :
 - o Durée du contrat : du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027
 - o Temps de travail : 18 heures hebdomadaire en période scolaire
 - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1
- 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments et distribution des repas :
 - o Durée du contrat : du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027
 - o Temps de travail : 26 heures hebdomadaire en période scolaire
 - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1
- 1 poste d'agent de surveillance périscolaire :
 - o Durée du contrat : du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027
 - o Temps de travail : 15 heures hebdomadaire en période scolaire
 - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1

- 1 poste d'agent de surveillance restaurant scolaire :
 - o Durée du contrat : du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027
 - o Temps de travail : 6 heures hebdomadaire en période scolaire
 - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1
- 1 poste d'agent d'ATSEM :
 - o Durée du contrat : du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027
 - o Temps de travail : 26 heures hebdomadaire en période scolaire
 - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1
- 1 poste de responsable du Pôle Enfance-jeunesse (catégorie B)
 - Durée du contrat : du 15 août 2026 au 2 juillet 2027
 - Temps de travail : 26 heures hebdo
 - Indice majoré maximum : 489

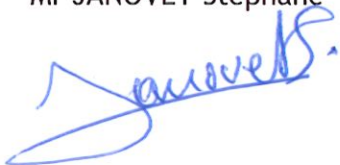
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer les postes comme mentionnés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ces contrats.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Maher ABU AITA

Le secrétaire de séance
Mr JANOVET Stéphane



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de la Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.